

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2818

23 décembre 2010

SOMMAIRE

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.	135246	Logix S.à r.l.	135252
Anima International S.A.	135253	Logix S.à r.l.	135253
Assya Participations	135234	Logix S.à r.l.	135254
Centrope Holding S.à r.l.	135218	Logix S.à r.l.	135253
Consilium S.A.	135255	Loyal Capital S.A.	135246
CORSAIR (Luxembourg) N°14 S.A.	135262	LSF JRPI Investments S.à r.l.	135254
Global Publishing Systems Holding Sàrl	135232	Lucy S.A.	135254
Global Publishing Systems Holding Sàrl	135229	Lucy S.A.	135256
Global Publishing Systems Holding Sàrl	135232	Lucy S.A.	135256
Global Publishing Systems Holding Sàrl	135229	Lucy S.A.	135255
Greenpower S.A.	135233	Luxedipresse S.A.	135257
HBLT S.A.	135233	LuxMalta S.à r.l.	135234
Hugo Properties S.A.	135256	Lux Trade Holding S.A.	135256
Industrie 2000 S.A.H.	135233	Manfredi	135259
Investment Amber Holding S.A.	135233	Mawig s.à r.l.	135259
Invictus S.à r.l.	135257	Media Building Group Luxembourg S.A.	135260
Isabeau S.A.	135234	Mediterraneo Vip S.A.	135262
Isabeau S.A.	135243	Menuiserie Hilger S.à r.l.	135262
Izzo International S.A.	135243	More Attitude S.à r.l.	135264
Jokeras Europe S.A.	135243	Noetrib Administration S.A.	135264
Jopoly S.A.	135244	Nova Holdings S.A.	135264
Jopoly S.A.	135259	Old Rise Real Estates S.A.	135264
Le Cigalon	135252	Poly Industries S.A.	135254
Lennox Home S.A.	135246	Skating Luxembourg Adult Loisir A.s.b.l.	135260
Lennox Home S.A.	135244	Société Luxembourgeoise de Participation dans les Médias (SLPM)	135243
Lincoln Agencies S.à r.l.	135255	Verte Holding S.A.	135229
Loftfin S.A.	135252	Verte S.A., SPF	135229
Logic JV Luxembourg S. à r.l.	135244		

Centrope Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.352.

Land Development Holding S.à.r.L.

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

57, BOULEVARD GRANDE DUCHESSE CHARLOTTE, L-1331 LUXEMBOURG

in the year two thousand and ten, on the seventh day of December,
before Me Francis KESSELER, notary with residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED

Centrope Holding S.à.r.l., a Luxembourg private limited company, not yet registered with the Luxembourg trade and companies register, with registered office at 57, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (the "Company")

Here represented by Sylvie PORTENSEIGNE, lawyer, residing in Luxembourg, and Paul HÖRETZEDER, counsel, residing in Gmunden, Austria, as duly appointed managers of the Company.

Who declared and requested the notary to record that:

The board of managers of the Company has approved on 7 December 2010 the partial de-merger of the Company (scission partielle) (the "De-Merger") as permitted by article 288 (1) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), subject to (i) the terms and conditions of the present plan of de-merger (projet de scission) prepared in accordance with articles 307 and 289 of the 1915 Law, (ii) the approval of the general meeting of participants of the Company and (iii) the compliance with other mandatory formalities laid down in the 1915 Law and mentioned hereafter.

The De-Merger will consist in (i) the transfer of a part of the assets and liabilities of the Company to a new Luxembourg private limited company established by virtue of the De-Merger and having the name Land Development Holding S.à.r.l. ("NewCo"), and (ii) the continuance of the Company with the assets and liabilities not transferred. The assets and liabilities to be transferred to NewCo are presented hereafter under item A). The proposed articles of incorporation, registered office and managers of NewCo are presented under item C).

A) Transfer of Assets and Liabilities to NewCo Remaining Assets and Liabilities with the Company

1. Transferred Assets. The assets of the Company to be transferred to NewCo (the "Transferred Assets") are exclusively the following:

a) A shareholding having a nominal value of HUF 556,790,000.00 representing the entire share capital of "EUROVEGAS" Entertainment & Casino Park Szolgáltató Korlátolt Felelősségű Társaság Kft, a Hungarian company with registered office in 9220 Mosonmagyaróvár, Régi Vamház tér 12, Hungary, registered with the Company Register Győr-Moson-Sopron, Hungary under registration number 08-09-006054 ("Eurovegas Kft Shares");

b) A shareholding having a nominal value of HUF 3,000,000.00 representing the entire share capital of "Ipari Terület Bezenye" Ipari és Kereskedelmi Koltatolt Felelősségű Kft, a Hungarian company with registered office in 9220 Mosonmagyaróvár, Régi Vamház tér 12, Hungary, registered with the Company Register Győr-Moson-Sopron, Hungary under number registration 09-09-010870 ("Ipari Terület Bezenye Shares"); and

c) Any and all present and future rights of the Company arising from or in connection with or appertaining to any of the Share Purchase Agreements (as defined below).

"Share Purchase Agreements" shall mean:

(i) the Share Purchase Agreement relating to the Eurovegas Kft Shares concluded on 18 October 2006 by and between the Company as purchaser on the one hand and Hans Asamer, Transport-Gesellschaft m.b.H., Asamer & Hufnagl Kies- und Betonwerke Gesellschaft m.b.H. and Rudolf Seyfried as sellers on the other hand, as from time to time amended including but not limited to by the amendment agreement dated 4 May 2007 (the "Share Purchase Agreement Eurovegas Kft"); and

(ii) the Share Purchase Agreement relating to the Ipari Terület Bezenye Shares concluded on 18 October 2006 by and between the Company as purchaser on the one hand and GrundstücksaufschlieBungs GmbH, Supersberger Projektentwicklungs GmbH and LP. Beteiligungen GmbH as sellers on the other hand, as from time to time amended including but not limited to by the amendment agreement dated 4 May 2007 (the "Share Purchase Agreement Ipari Terület Bezenye").

2. Remaining Assets. Any other assets not defined above as Transferred Assets shall remain with the Company (the "Remaining Assets"), in particular, but without any limitation, the Remaining Assets are as follows:

a) Ninety-nine shares representing 99% of the share capital of EUROVEGAS HUNGARY Szorakoztató és Kaszino Tarkörűen Működő Részvénytársaság Zrt, a Hungarian company with registered office in 9223 Bezenye, 1113/hrs,

Hungary, registered with the Hungarian Company Register Győr-Moson-Sopron under registration number 08-10-001802;

b) A shareholding with nominal value of HUF 500,000.00 representing the entire share capital of Phase 1 Asset Ingatlanhasznosító Korlátolt Felelősségű Társaság, a Hungarian company with registered office in 9200 Mosonmagyaróvár Kalnoki u. 49, Hungary, registered with the Hungarian Company Register Győr-Moson-Sopron under registration number 08-09-016311;

c) Any and all rights and obligations arising out of or in connection with the concession agreement concerning the organization of gambling in class 1 casino in the administrative district of Győr-Moson-Sopron county (with the exception of towns Győr and Sopron), Hungary, concluded by and between Eurovegas Hungary (formerly: Venetian Hungary Ltd.) and the Hungarian State on 4 August 2006, as amended from time to time, including but not limited to the first, the second, the third, the fourth, the fifth and the sixth amendment;

d) The Company's receivables towards Eurovegas Beteiligungs AG, in particular as shown in the Company's balance sheet as of 31 October 2010 under account number 42288001; and

e) Any and all cash amounts owned by the Company including cash at bank as shown in the Company's balance sheet as of 31 October 2010 in the amount of EUR 569,22 under account number 51311000.

3. Transferred Liabilities. The liabilities of the Company to be transferred to NewCo (the "Transferred Liabilities") are the following:

Any and all present or future obligations of the Company under the Share Purchase Agreements, or pertaining to or arising in connection with the Share Purchase Agreements, including without limitation:

a) any and all payment obligations under the Share Purchase Agreement Eurovegas Kft towards Rudolf Seyfried, in particular the obligation by the Company to pay the purchase price in the amount of EUR 26,080,497.00;

b) any and all payment obligations under the Share Purchase Agreement Ipari Terület Bezenye towards I.P. Beteiligungen GmbH, in particular the obligation by the Company to pay the purchase price in the amount of EUR 21,919,503.00;

c) a payment obligation under the Share Purchase Agreement Eurovegas Kft towards Hans Asamer, Transport-Gesellschaft m.b.H. in the amount of EUR 72,160,427.56;

d) a payment obligation under the Share Purchase Agreement Eurovegas Kft towards Asamer & Hufnagl Kies- und Betonwerke Gesellschaft m.b.H. in the amount of EUR 10,308,632.28;

e) a payment obligation under the Share Purchase Agreement Ipari Terület Bezenye towards GrundstücksaufschlieBungs GmbH in the amount of EUR 34,655,798.18;

f) a payment obligation under the Share Purchase Agreement Ipari Terület Bezenye towards Supersberger Projektentwicklungs GmbH in the amount of EUR 34,655,798.18;

g) any and all present or contingent obligations arising from or in connection with the recession or the termination of any the Share Purchase Agreements irrespective of the legal grounds for such recession or termination; and

h) any and all other obligations under the Share Purchase Agreements except for the Remaining Former Shareholder Debt (as defined below).

All creditors of the obligations under 3. c), d), e) and f) have expressly agreed to the split of their claims and that part of their claims remain an obligation of the Company as shown under 4. below and part of their claims shall become an obligation of NewCo due to the De-Merger.

Any and all liabilities of the Company other than the Transferred Liabilities are not transferred to NewCo and therefore remain with the Company. In this context and for the sake of clarification it is herewith expressly confirmed that all contracts entered into by the Company and inter alia HR EV Holdings, LLC or HR EV Concession Co., LLC or any of their affiliates shall remain with the Company and shall not be transferred to NewCo.

4. Remaining Liabilities. Any other liabilities not defined above as Transferred Liabilities shall remain with the Company (the "Remaining Liabilities"), in particular, but without any limitation, the Remaining Liabilities are as follows:

a) The "Remaining Former Shareholder Debt" being the following:

(i) a payment obligation under the Share Purchase Agreement Eurovegas Kft towards Hans Asamer, Transport-Gesellschaft m.b.H. in the amount of EUR 19,121,310.44;

(ii) a payment obligation under the Share Purchase Agreement Eurovegas Kft towards Asamer & Hufnagl Kies- und Betonwerke Gesellschaft m.b.H. in the amount of EUR 2,731,615.72;

(iii) a payment obligation under the Share Purchase Agreement Ipari Terület Bezenye towards GrundstücksaufschlieBungs GmbH in the amount of EUR 9,183,208.82; and

(iv) a payment obligation under the Share Purchase Agreement Ipari Terület Bezenye towards Supersberger Projektentwicklungs GmbH in the amount of EUR 9,183,208.82.

All creditors of the under obligations under 4. a) have expressly agreed to the split of their claim and that part of the claims remain an obligation of the Company.

For the avoidance of doubt, any other rights and obligations under the Share Purchase Agreements shall not remain with the Company but shall be transferred to NewCo as mentioned above.

b) The "Current Debt" being any of the Company's current debts as shown in the Company's balance sheet as of 31 October 2010 under account number 44111000; and

c) The "Other Liabilities" being the Company's liabilities shown in the Company's balance sheet as of 31 October 2010 under account number 47180007 (IPO Hard Rock), 47180009 (Eurovegas Kft), 47180010 (Hans Asamer MMO Park), 47180011 (Ladehu).

5. Date of Effect of the De-Merger. In accordance with article 301 of the 1915 Law the De-Merger will be valid as of the day of its approval by the general meeting of participants of the Company, taken no earlier than one (1) month after the publication of this de-merger plan in the Mémorial C (the "Date of Effect").

In accordance with article 302 of the 1915 Law the De-Merger will take effect toward third parties as of the day of publication in the Mémorial C of the resolutions of the general meeting of participants of the Company approving the De-Merger.

For accounting purposes the De-Merger shall be deemed effective as of 31 October 2010 (the "Accounting Date").

As from the Date of Effect the Company and NewCo are therefore deemed to carry out operations in their own name.

As of the Accounting Date, the operations of the Company and NewCo in connection with the Transferred Assets and Liabilities are deemed to be booked in NewCo's balance sheet and not anymore in the Company's financial documents.

B) Issue of Parts of NewCo for the Transferred Assets and Liabilities

As consideration for the Transferred Assets and Liabilities, NewCo issues its entire share capital, having an amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) and consisting of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) parts having a nominal value of ONE EURO (EUR 1.-) ("NewCo's Parts") to the participants of the Company as detailed below.

NewCo's Parts will have registered form only. No bearer parts will be issued.

In accordance with article 288 (1) of the 1915 Law NewCo's Parts will be allocated to the participants of the Company, which will be done pro rata to their participation in the capital of the Company. NewCo's Parts would therefore be allocated as follows:

Eurovegas Holding Limited	11,250 NewCo Parts
Eurovegas Beteiligungs AG	1,250 NewCo Parts

The participants of the Company will become participants of NewCo as of the Date of Effect. As of the Date of Effect, NewCo's Parts will give right to the dividends of NewCo.

C) Articles of Incorporation / Registered Office / Managers of NewCo

The proposed articles of incorporation of NewCo are as follows:

"Title I. - Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a Luxembourg limited liability company, société à responsabilité limitée, which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies, as amended from time to time, September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28th, 1992 on single member limited liability companies (hereafter the "Law ") as well as by the present articles (hereafter the "Articles ").

Art. 2. The name of the company is "Land Development Holding S.à r.l. ".

Art. 3. The registered office of the company is established in the municipality of Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or the board of managers, as the case may be.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 5. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of real estate, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated or group companies. The company may also establish branches in Luxembourg and abroad.

The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and other debt instruments of any kind and it may lend money to its subsidiaries and may give security and guarantees to secure its own and the obligations of its group companies.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the company.

Title II. - Capital, Parts

Art. 7. The company has an issued capital of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) divided into TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) parts having a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each.

The board of managers or the single manager, as the case may be, is authorised to create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its parts, which reserves or paid in surplus may be used by the board of managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

The parts are in registered form only.

The company may purchase its own parts.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the company.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

Art. 9. The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by one or more managers appointed by the participants, which may at any time remove them ad nutum. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of participants.

Any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

In case of plurality of managers, the company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of only one appointed manager, the company shall be bound by the sole signature of such manager.

In case of plurality of managers, the board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device)

to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Title IV. - General meeting of participants

Art. 11. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10th, 1915.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the company may only be adopted by a quorum of at least fifty per cent (50%) of the existing participants and the affirmative vote of at least three fourths (3/4) of the company's votes present or represented at the general meeting amending the Articles, further subject to the provisions of the Law.

All general meetings of participants shall take place in Luxembourg.

Each part carries one vote at all meetings of participants.

Any participant may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 12. The financial year of the company starts on the first day of January of a year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 13. Each year as of the last Day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The remainder of the net profit is at the disposal of the general meeting of participants, or the sole participant, as the case may be.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 14. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective participation in the company.

Title VII. - Varia

Art. 15. The parties refer to the existing Law and regulations for all matters not mentioned in the present Articles."

It is proposed that the registered office of NewCo be at 57, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

It is further proposed that the following persons are appointed as managers (gérants) of NewCo for an undetermined term:

- a) Sylvie PORTENSEIGNE, born on 10 May 1962, in Nancy, France, residing professionally in 57 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
- b) Paul HÖRETZEDER, Austrian citizen, born on 6 April 1975 in Wels, Austria, residing in Miller von Aichholzstrasse 38a, 4810 Gmunden, Austria

D) Information to Participants of the Company

In accordance with article 295 of the 1915 Law the board of managers of the Company will make available to the participants of the Company the following documents no later than one (1) month prior to the general meeting of participants of the Company that will resolve on the De-Merger:

- a) this de-merger plan;

b) the annual accounts and the management reports of the Company for the three closed financial years before this De-Merger, as existing;

c) an interim balance sheet dated no earlier than the first day of the third month preceding the date of this de-merger plan;

d) a report of the board of manager of the Company established in accordance with article 307 (1) in connection with article 293 (1) of the 1915 Law; and

e) a report of an independent expert established in accordance with article 307 (1) in connection with article 294 of the 1915 Law.

The documents mentioned under items D) c) and d) will not be prepared and made available at the registered office of the Company if all the participants of the Company waive this requirement, as permitted by article 307 (1) in connection with article 296 (2) of the 1915 Law.

The document mentioned under item D) e) will not be prepared and made available at the registered office of the Company:

- if all the participants of the Company waive this requirement, as permitted by article 307 (1) in connection with article 296 (1) of the 1915 Law; and/or

- given that NewCo's Parts will be distributed to the participants of the Company pro rata their participation in the share capital of the Company, in accordance with article 307 (5) of the 1915 Law.

E) Rights of Creditors

In accordance with article 307 (1) in connection with article 297 (1) of the 1915 Law if the De-Merger would affect the rights of creditors of the Company (or of NewCo respectively) whose claims existed prior to the publication of the resolutions of the participants' meeting of the Company approving the De-Merger, these creditors may request from court an injunction (référé) to the Company (or to NewCo respectively) to provide adequate security interests. Creditors must request this injunction within a period of two months following the publication of the resolutions of the participants' meeting of the Company in the Mémorial C.

F) Declarations

For the purpose of article 307 (1) in connection with article 289 (2) f) of the 1915 Law the board of managers of the Company hereby declares that the Company has neither issued parts with special rights, nor securities other than parts.

For the purpose of article 307 (1) in connection with article 289 (2) g) of the 1915 Law the board of managers of the Company hereby declares that no special remuneration or benefit has been granted to (i) the experts referred to in article 294 of the 1915 Law, to the extent applicable, (ii) the board of managers of the Company, and (iii) the auditor of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

[Follows the French Translation of Above Text]

L'an deux mille dix, le sept décembre,

Pardevant Me Francis KESSELER, notaire résidant à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU

Centrope Holding S.à.r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, non encore inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg, dont le siège social est 57, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (la "Société")

Représentée par Sylvie PORTENSEIGNE, juriste, demeurant à Luxembourg et Paul HÖRETZEDER, conseiller, demeurant à Gmunden, Autriche, en leur qualité de gérants de la Société valablement nommés.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Le conseil de gérance de la Société a approuvé le 7 décembre 2010 la scission partielle de la Société (la "Scission") tel que permis par l'article 288 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), sujette (i) aux termes du projet de scission préparé conformément aux articles 307 et 289 de la Loi de 1915, (ii) l'approbation de l'assemblée générale des associés de la Société et (iii) le respect de toutes autres formalités obligatoires établies par la Loi de 1915 et mentionnées ci-après.

La Scission consistera en (i) le transfert d'une partie de l'actif et du passif de la Société à une nouvelle société à responsabilité limitée luxembourgeoise constituée par l'effet de la Scission, et ayant le nom de Land Development Holding

S.à.r.l. ("SocNov"), et (ii) le maintien de la Société avec la part d'actif et de passif non transférée. La part d'actif et de passif à transférer à SocNov est présentée ci-dessous sous le point A). Les projets de statuts, le siège social et les gérants de SocNov sont présentés sous le point C).

A - Transfert d'actif et de passif à SocNov / Actifs et Passifs restants à la Société

1. Actifs transférés. Les éléments de l'actif de la Société à transférer à SocNov (les "Actifs Transférés") sont exclusivement les suivants:

a) Une participation d'une valeur nominale de HUF 556.790.000,00, représentant l'intégralité du capital de "EURO-VEGAS" Entertainment & Casino Park Szolgaltato Korlátolt Felelősségű Tarasag Kft, une société hongroise dont le siège social est à 9220 Mosonmayaróvár, Régi Vamhaz tér 12, Hungary, inscrite au registre hongrois des sociétés Győr-Moson-Sopron, Hongrie, sous le numéro 08-09-006054 (les "Actions Eurovegas Kft")

b) Une participation d'une valeur nominale de HUF 3.000.000,00 représentant l'intégralité du capital social de "Ipari Terulet Bezenye" Ipari és Kereskedelmi Koltatolt Felelősségű Kft, une société hongroise dont le siège social est à 9220 Mosonmayaróvár, Régi Vamhaz tér 12, Hungary, inscrite au registre hongrois des sociétés Győr-Moson-Sopron, Hungary sous le numéro 09-09-010870 (les "Actions Ipari Terulet Bezenye")

c) tous les droits nés et futurs de la Société naissant ou en rapport avec les Actes de Cession d'Actions (tel que défini ci-dessous)

"Actes de Cession d'Actions" signifie:

(i) l'Acte de Cession d'Action relatif aux Actions Eurovegas Kft conclu le 18 octobre 2006 par et entre la Société comme acheteur et Hans Asamer, Transport-Gesellschaft m.b.H., Asamer & Hufnagl Kies- und Betonwerke Gesellschaft m.b.H. et Rudolf Seyfried comme vendeurs, tel que modifié, notamment par acte daté du 4 mai 2007 (l'"Acte de Cession Eurovegas Kft"), et

(ii) l'Acte de Cession d'Action concernant les Actions Ipari Terulet Bezenye conclu le 18 octobre 2006 par et entre la Société comme acheteur et Grundstücksaußschließungs GmbH, Supersberger Projektentwicklungs GmbH et IP. Beteiligungen GmbH comme vendeurs, tel que modifié, notamment par acte du 4 mai 2007 (l'"Acte de Cession Ipari Terulet Bezenye")

2. Actifs restants. Tous les autres actifs non-définis ci-dessus comme Actifs Transférés restent dans la Société (les "Actifs Restants"), en particulier, mais sans que cette énumération soit exhaustive, les Actifs Restants sont:

a) quatre-vingt-dix-neuf actions représentant 99% du capital social de EUROVEGAS HUNGARY Szórakoztató és Kaszino Tartkörűen

Működő RészvényTársaság Zrt, une société hongroise dont le siège social est à 9223 Bezenye, 1113/hrs, Hungary, inscrite au registre hongrois des sociétés Győr-Moson-Sopron sous le numéro 08-10-001802,

b) une participation d'une valeur nominale de HUF 500.000,00 représentant l'intégralité du capital social de Phase 1 Asset Ingatlanhasznosító Korlátolt Felelősségű Társaság, une société hongroise dont le siège social est à 9200 Mosonmagyaróvár Kalnoki u. 49, Hungary, inscrite au registre hongrois des sociétés Győr-Moson-Sopron sous le numéro 08-09-016311,

c) tous les droits et obligations liés à la licence relative à un établissement de jeux de casino de classe 1 de l'administration locale de la localité de Győr-Moson-Sopron (à l'exception des communes de Győr et Sopron), Hongrie, conclue entre et par Eurovegas Hungary (anciennement Venetian Hungary Ltd.) et l'Etat hongrois le 4 août 2006, telle que modifiée, notamment par un premier, un deuxième, un troisième, un quatrième, un cinquième et un sixième avenant;

d) les créances de la Société contre Eurovegas Beteiligungs AG, notamment tel qu'indiqué dans le bilan de la Société au 31 octobre 2010 sous le compte numéro 42288001, et

e) les liquidités de la société notamment les fonds gardés en banque tel qu'indiqué dans le bilan de la Société au 31 octobre 2010 d'un montant de EUR 569.22 sous le numéro 51311000.

3. Passifs transférés. Les éléments du passif de la Société à transférer à SocNov (les "Actifs Transférés") sont les suivants:

Toutes les obligations nées ou futures de la Société naissant ou en rapport avec les Actes de Cession d'Actions, en particulier, sans que cette énumération soit exhaustive:

a) toutes les obligations de paiement aux termes de l'Acte de Cession d'Action Eurovegas Kft à l'égard de Rudolf Seyfried, en particulier l'obligation de la Société de payer le prix de vente d'un montant de EUR 26.080.497,00,

b) toutes les obligations de paiement aux termes de l'Acte de Cession d'Action Ipari Terulet Bezenye à l'égard de LP. Beteiligungen GmbH, en particulier l'obligation de la Société de payer le prix de vente d'un montant de EUR 21.919.503,00,

c) l'obligation de paiement aux termes de l'Acte de Cession d'Action Eurovegas Kft à l'égard de Hans Asamer, Transport-Gesellschaft m.b.H. d'un montant de EUR 72.160.427,56,

d) l'obligation de paiement aux termes de l'Acte de Cession d'Action Eurovegas Kft à l'égard de Asamer & Hufnagl Kies- und Betonwerke Gesellschaft m.b.H. d'un montant de EUR 10.308.632,28,

e) l'obligation de paiement aux termes de l'Acte de Cession d'Action Ipari Terulet Bezenye à l'égard de Grundstücksaußschließungs d'un montant de EUR 34.655.798,18;

f) l'obligation de paiement aux termes de l'Acte de Cession d'Actions Ipari Terulet Bezenye à l'égard de Supersberger Projektentwicklungs GmbH d'un montant de EUR 34.655.798,18;

g) toutes les obligations nées et futures liées à la résiliation ou la résolution de tout Acte de Cession d'Action indépendamment du motif juridique pour la résiliation ou la résolution, et

h) toutes autres obligations aux termes des Actes de Cession d'Action, à l'exception de la Dette d'Actionnaire Restante (tel que défini ci-dessous).

Tous les créanciers des obligations sous 3. c), d), e) et f) ont expressément donné leur accord à la division de leur créance et à ce qu'une partie de leur créance demeure une obligation de la Société, tel qu'indiqué sous 4. ci-dessous et qu'une partie de leurs créances deviendra une obligation de SocNov par l'effet de la Scission.

Tous les éléments du passif de la Société autres que les Passifs Transférés ne sont pas transférés à SocNov et en conséquence restent dans la Société. Par soucis de clarification il est par la présente confirmé que tous les contrats conclus par la Société avec, entre autres HR EV Holdings, LLC, ou HR EV Concession Co., LLC ou leurs sociétés liées restent à la Société et ne sont pas transférés à SocNov.

4. Passifs restants. Tous les autres éléments du passif non-définis ci-dessus comme Passifs Transférés restent dans la Société (les "Passifs Restants"), en particulier, mais sans que cette énumération soit exhaustive, les Passifs Restants sont:

a) La "Dette d'Actionnaire Restante" étant constituée par:

(i) l'obligation de paiement aux termes de l'Acte de Cession d'Action Eurovegas Kft à l'égard de Hans Asamer, Transport-Gesellschaft m.b.H. d'un montant de EUR 19.121.310,44,

(ii) l'obligation de paiement aux termes de l'Acte de Cession d'Action Eurovegas Kft à l'égard de Asamer & Hufnagl Kies-und Betonwerke Gesellschaft m.b.H. d'un montant de EUR 2.731.615,72,

(iii) l'obligation de paiement aux termes de l'Acte de Cession d'Action Ipari Terulet Bezenye à l'égard de GrundstücksaufschlieBungs d'un montant de EUR 9.183.208,82;

(iv) l'obligation de paiement aux termes de l'Acte de Cession d'Actions Ipari Terulet Bezenye à l'égard de Supersberger Projektentwicklungs GmbH d'un montant de EUR 9.183.208,82;

Tous les créanciers des obligations mentionnées sous 4. a) ont expressément accepté à la division de leur créance et à ce qu'une partie de leurs créances reste une obligation de la Société.

Tous les autres droits et obligations aux termes des Actes de Cession d'Action ne restent pas dans la Société mais sont transférés à SocNov tel que mentionné ci-dessus.

b) Les "Dettes Liquides", étant les dettes liquides de la Société indiquées dans le bilan de la Société au 31 octobre 2010 sous le compte numéro 44111000, et

c) Les "Autres Dettes" étant les autres dettes de la Société indiquées dans le bilan de la Société au 31 octobre 2010 sous les comptes numéro 47180007 (IPO Hard Rock), 47180009 (Eurovegas Kft), 47180010 (Hans Asamer MMO Park), 47180011 (Ladehu).

5. Date d'effet de la Scission. Conformément à l'article 301 de la Loi de 1915 la Scission sera effective à compter de la date de son approbation par l'assemblée générale des associés de la Société, tenue au plus tôt un (1) mois après la publication du présent projet de scission au Mémorial C (la "Date d'Effet").

Conformément à l'article 302 de la Loi de 1915 la Scission prendra effet à l'égard des tiers à compter de la publication au Mémorial C des résolutions de l'assemblée générale des associés de la Société approuvant la Scission.

D'un point de vue comptable la Scission prend effet au 31 octobre 2010 (la "Date Comptable").

A compter de la Date d'Effet la Société et SocNov sont en conséquence considérées comme réalisant leur activité en leur nom propre.

A compter de la Date Comptable les activités de la Société et de SocNov en rapport avec l'Actif et le Passif Transférés sont considérées comme comptabilisées dans le bilan de SocNov, et plus dans les documents financiers de la Société.

B - Emission de parts sociales de SocNov pour l'Actif et la Passif Transférés

En contrepartie des Actifs Transférés et des Passifs Transférés SocNov émet l'intégralité de son capital social, d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500,-) et constitué de DOUZE MILLE CINQ CENT (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) (les "Parts Sociales SocNov").

Les Parts Sociales SocNov sont exclusivement nominatives. Aucune part sociale au porteur ne sera émise.

Conformément à l'article 288 (1) de la Loi de 1915 les Parts Sociales SocNov sont allouées aux associés de la Société en proportion de leur participation dans le capital de la Société. En conséquence les Parts Sociales SocNov sont allouées comme suit:

Eurovegas Holding Limited	11.250 parts sociales de SocNov
Eurovegas Beteiligungs AG	1.250 parts sociales de SocNov

Les associés de la Société deviendront associés de SocNov à compter de la Date d'Effet. A compter de la Date d'Effet les Parts Sociales SocNov donnent droit aux dividendes de SocNov.

C - Projet de statuts, Siège social et Gérants de SocNov

Le projet de statuts de SocNov est comme suit: "

Titre I^{er} . - Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts, (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La dénomination de la société est "Land Development Holding S.à r.l. ".

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou du conseil de gérance, selon le cas.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée entre le siège et l'étranger, se produisent ou sont imminents, le siège pourra être déclaré avoir été transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales.

Cette mesure n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour ce faire suivant ces circonstances.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'immeubles, titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés. La société peut aussi établir des établissements au Luxembourg et à l'étranger.

La société peut emprunter sous toutes les formes et émettre des obligations et d'autres titres de créances de tout type et elle peut prêter des fonds à ses filiales et octroyer des sûretés et garanties pour nantir ses propres dettes et les dettes de son groupe de sociétés.

D'une manière générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500,-) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENT (12.500) parts sociales de UN EURO (EUR 1,-) chacune.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique, selon le cas, est autorisé à constituer une réserve de capital s'il le considère approprié (en plus des réserves requises par la loi) et à créer une réserve des primes d'émissions reçues par la société lors de l'émission ou la cession de parts sociales, ces réserves peuvent être utilisées par conseil de gérance pour compenser des moins-values réalisées ou latentes ou pour payer des dividendes ou une autre distribution.

Les parts sociales sont uniquement nominatives.

La société peut acquérir ses propres parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 9. Les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui peuvent les révoquer ad nutum. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

Tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

En cas de pluralité de gérants, la société est engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

En cas de gérant unique la société est engagée par la signature de ce gérant.

En cas de pluralité de gérants le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou représentée par un mandataire.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents en personne ou représentés.

Toutes les réunions du conseil de gérance auront lieu au Luxembourg.

Les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre du conseil de gérance qui participe aux débats d'une réunion du conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou aux moyens de tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions discutées lors de cette réunion.

Si une résolution est prise lors d'une conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme prise au Luxembourg si l'appel a été lancé à partir du Luxembourg.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 11. L'associé unique exercera tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance sont prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique sont écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Les résolutions seront valablement adoptées par des associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Toutes les assemblées générales des associés auront lieu au Luxembourg.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées des associés.

Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Titre V. - Année sociale - Profits - Réserves

Art. 12. L'année sociale de la société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve atteint dix pour cent (10%) du capital de la société, mais doit toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve est entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Le reliquat du bénéfice net est à la disposition de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, selon le cas.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par la Loi. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, servent au remboursement des apports faits par les associés sur les parts sociales de la société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la société.

Titre VII. - Varia

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi."

Il est proposé que le siège social de SocNov soit au 57, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Il est aussi proposé que les personnes suivantes soient désignées comme gérants de SocNov pour une durée indéterminée:

a) Sylvie PORTENSEIGNE, née le 10 mai 1962, à Nancy, France, résidant professionnellement 57 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

b) Paul HÖRETZEDER, citoyen autrichien, né le 6 avril 1975 à Wels, Autriche, résidant Miller von Aichholzstrasse 38a, 4810 Gmunden, Autriche

D - Information des associés de la Société

Conformément à l'article 295 de la Loi de 1915 le conseil de gérance de la Société mettra à la disposition des associés de la Société les documents suivants, au plus tard un (1) mois avant l'assemblée générale des associés qui décidera de la Scission:

- a) le présent projet de scission
- b) les comptes annuels et les rapports de gestion de la Société pour les trois exercices clos avant cette Scission, s'ils existent;
- c) un bilan intermédiaire daté au plus tôt le premier jour du troisième mois précédant la date du présent projet de scission;
- d) un rapport du conseil de gérance de la Société établi conformément à l'article 307 (1) ensemble avec l'article 293 (1) de la Loi de 1915; et
- e) un rapport d'un expert indépendant établi conformément à l'article 307 (1) ensemble avec l'article 294 de la Loi de 1915.

Les documents mentionnés sous les points D) c) et d) ne seront pas établis et accessibles au siège de la Société si tous les associés renoncent à ces formalités, tel que permis par l'article 307 (1) ensemble avec l'article 296 (2) de la Loi de 1915.

Le document mentionné sous le point D) e) ne sera pas établi et accessible au siège de la Société:

- si tous les associés de la Société renoncent à cette formalité, tel que permis à l'article 307 (1) ensemble avec l'article 296 (1) de la Loi de 1915; et/ou
- si les Parts Sociales SocNov sont attribuées aux associés en proportion de la participation dans le capital social de la Société, conformément à l'article 307 (5) de la Loi de 1915.

E - Droits des créanciers

Conformément à l'article 307 (1) ensemble avec article 297 (1) de la Loi de 1915, si la Scission réduit le gage des créanciers de la Société (ou, respectivement, de SocNov) dont les créances existaient avant la publication des résolutions de l'assemblée des associés de la Société approuvant la Scission, ces créanciers peuvent demander à un tribunal d'enjoindre par référé la Société (ou, respectivement, SocNov) de constituer des sûretés. Les créanciers doivent requérir le référé dans un délai de deux mois suivant la publication au Mémorial C des résolutions de l'assemblée des associés de la Société.

F - Déclarations

Aux fins de l'article 307 (1) ensemble avec l'article 289 (2) f) de la Loi de 1915, le conseil de gérance de la Société déclare par la présente que la Société n'a pas émis de parts sociales à droits spéciaux, aucun autre type de valeur mobilière.

Aux fins de l'article 307 (1) ensemble avec l'article 289 (2) g) de la Loi de 1915 le conseil de gérance de la Société déclare par la présente qu'aucune rémunération ni avantage particulier n'a été octroyé (i) aux experts mentionnés à l'article 294 de la Loi de 1915, si applicable, (ii) au conseil de gérance, et (iii) au commissaire aux comptes de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu au comparant, connu du notaire par ses prénom, nom de famille, état civil et lieu de résidence, et le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Portenseigne, Höretzeder, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15491. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 décembre 2010.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010168930/614.

(100195338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Global Publishing Systems Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.313.300,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 92.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Novembre 2010.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2010154117/13.

(100176476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Global Publishing Systems Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.313.300,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 92.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Novembre 2010.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2010154118/13.

(100176478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

**Verte S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Verte Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.358.

L'an deux mille dix, le onze novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "Verte Holding S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 412 F route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 89358, constituée suivant acte reçu le 24 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1650 du 18 novembre 2002 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Françoise Dumont, demeurant professionnellement à Luxembourg, 412 F route d'Esch.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, clerc de notaire demeurant professionnellement Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 2.500 (deux mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente

assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du premier paragraphe de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de «VERTE S.A., SPF».

2. Modification de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

3. Introduction d'un nouveau capital autorisé à concurrence de EURO 250.000,-(deux cent cinquante mille euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EURO 250.000,-(deux cent cinquante mille euros) à EURO 500.000,-(cinq cent mille euros) et modification subséquente de l'article 3 des statuts;

4. Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé;

5. Ajout du paragraphe suivant à l'article trois des statuts:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF.»

6. Suppression du paragraphe deux de l'article six des statuts.

7. Modification de l'article quinze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial

(«Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de «VERTE S.A., SPF».

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

Troisième résolution:

L'assemblée décide de renouveler la clause de capital autorisé celui-ci pouvant être augmenté à concurrence de EURO 250.000,-(deux cent cinquante mille euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EURO 250.000,-(deux cent cinquante mille euros) à EURO 500.000,-(cinq cent mille euros).

L'assemblée décide également d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre des emprunts obligataires convertibles et à limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé

L'assemblée décide de modifier subséquemment l'article 3 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,-EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions de cent euros (100,-EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, sauf dispositions contraires de la loi. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de deux cent cinquante mille euros (250.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (250.000,-EUR) à cinq cent mille euros (500.000,-EUR), le cas échéant par l'émission de deux mille cinq cents (2.500) actions de cent euros (100,-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Quatrième résolution:

L'assemblée décide d'ajouter le paragraphe suivant à l'article trois des statuts:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF.»

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de supprimer le paragraphe deux de l'article six des statuts.

Sixième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article quinze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF.»

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. DUMONT, F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50007. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155581/149.

(100179120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Global Publishing Systems Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.313.300,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 92.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Novembre 2010.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2010154119/13.

(100176480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Global Publishing Systems Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.313.300,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 92.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Novembre 2010.

Richard BREKELMANS

Mandataire

Référence de publication: 2010154120/13.

(100176488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Greenpower S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 80.632.

Messieurs Alexis DE BERNARDI, Georges DIEDERICH et Mohammed KARA, démissionnent de leur poste d'administrateurs.

Monsieur Jean-Marc HEITZ démissionne de son poste de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GREENPOWER S.A.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2010154122/15.

(100176326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

HBLT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6475 Echternach, 26, rue Rabatt.
R.C.S. Luxembourg B 124.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de HBLT S.A.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010154124/13.

(100176341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Industrie 2000 S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 33.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Industrie 2000 S.A.H.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010154127/13.

(100176323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Investment Amber Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 73.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Investment Amber Holding S.A.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010154129/13.

(100176327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Assya Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 148.973.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2010, Monsieur Michel Jollant, né le 2 juin 1950 à Moret sur Loing (France), demeurant au 21, rue de Saint-Petersbourg, F-75008 Paris (France), a été nommé administrateur de la société.

Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASSYA PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2010154237/15.

(100176778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Isabeau S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.
R.C.S. Luxembourg B 43.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154130/10.

(100176665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

LuxMalta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.837.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of November.

Before Us maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Neinver Polska Spółka z ograniczona odpowiedzialno cia, a company incorporated and operating under the laws of the Republic of Poland, with its registered office in Warsaw, Republic of Poland, at Plac Czerwca 1976 roku 6, 02-495 Warsaw, entered into the register of entrepreneurs of the National Court Register maintained by the District Court in Warsaw, XIII Commercial Division of the National Court Register under the KRS number 8012, having a fully paid share capital in the amount of PLN 213.985.500,- Tax Identification Number: 527-23-10-154, REGON no. 016332391, here represented by Flora Gibert, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal dated 11 November 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "LuxMalta S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is, from time to time, directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including, without limitation, any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including, without limitation, the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including, without limitation, any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes, without limitation, any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including, without limitation, by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertakings of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by 12,500 shares having a nominal value of EUR 1 each (hereafter referred to as the “Shares”). The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders”.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.2 All Shares will have equal rights.

5.3 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Sole Manager or in case of plurality of managers of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Sole Manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company’s Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company’s Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the “Sole Manager”. In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers (“conseil de gérance”) (hereafter the “Board of Managers”)

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

11. Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of Shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2011.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Neinver Polska Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością 12,500 Shares

Total: 12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers of the Company for an undetermined period:

- Ms. Rosa María Medina Sánchez, born on 28 July 1962 in Teruel (Spain), having his professional address at Calle Francisca Delgado, 11, 5th floor, 28108 Alcobendas, Madrid, Spain; and

- Mr. Bruno Bagnouls, born on 9 May 1971 in Nancy (France), having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

In accordance with article 10 of the Articles, the Company shall be bound in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated in case of plurality of managers by any two managers jointly.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Neinver Polska Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością, une société constituée et existante selon le droit de la République de Pologne, dont le siège

social est établi à Varsovie, Pologne, à Plac Czerwca 1976 roku 6, 02-495, immatriculée au register of entrepreneurs of the National Court Register, auprès du District Court à Varsovie, XIII Commercial Division of the National Court Register sous le numéro KRS 8012, ayant un capital social entièrement libéré du PLN 213,985,500.00, numéro d'identification tax: 527-23-10-154, REGON no. 016332391, ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 11 novembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "LuxMalta S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la loi luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital, de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout coût ou dépense relatif à des actions ou des titres) par toute personne y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent,

en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la loi luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent parts sociales (les «Parts Sociales») d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance sur la base des comptes intermédiaires pertinents.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

11. Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Neinver Polska Spółka z ograniczon odpowiedzialno ci	12.500 Parts Sociales
Total:	12.500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Les personnes suivantes sont nommés gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Ms. Rosa María Medina Sánchez, née le 28 juillet 1962 à Teruel (Espagne), ayant son adresse professionnelle à Calle Francisca Delgado, 11, 5th floor, 28108 Alcobendas, Madrid, Espagne; and

- Mr. Bruno Bagnouls, né le 9 mai 1971 à Nancy (France), ayant son adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L -1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants.

2- Le siège social de la Société est établi à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51075. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010155458/476.

(100179222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Isabeau S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 43.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154131/10.

(100176667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Izzo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 53.453.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010154132/10.

(100176404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Jokeras Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.745.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 18 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010154133/10.

(100176347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Société Luxembourgeoise de Participation dans les Médias (SLPM), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 44.164.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 2010, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2010, LAC/2010/48177.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société à responsabilité limitée «SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATION DANS LES MEDIAS (SLPM)», ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, constituée suivant un acte de Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 402 du 3 septembre 1993 (les Statuts). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Reginald NEUMAN, prénommé, en date du 4 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 305 du 23 février 2002.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 octobre 2010, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155546/24.

(100178181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Jopoly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7246 Helmsange, 31, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 47.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154134/10.

(100176444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Lennox Home S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang.
R.C.S. Luxembourg B 114.953.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 août 2010 au siège de la société

A l'issue de la présente assemblée générale extraordinaire les décisions suivants ont été prises à l'unanimité la démission de l'administrateur Hellis Int'l Corp.

Le nouveau administrateur nommé est M. Magnus Gudmundsson résident au 15 rue Neuve, L-6137 Junglinster. Son mandat est avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010154136/13.

(100176426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Logic JV Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 120.163.

In the year two thousand ten, on the eighth day of November.

Before Us Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Jer Logic S.à r.l having its registered office in L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame, (RCSL B115.486)

here represented by Mr. Martin ECKEL, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November, 2nd, 2010,

which proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as there above mentioned, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole shareholder of "Logic JV Luxembourg S. à r.l." a "société à responsabilité limitée" under Luxembourg law having its registered office in L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing then in Mersch., on September 20th, 2006, published in the Recueil du Mémorial C,

Number 2181 on November 22th, 2006, filed in the Companies and Trade Register of Luxembourg under section B number 120.163.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides the anticipated dissolution of the company Logic JV Luxembourg S. à r.l. with effect as on this day.

Second resolution

The sole shareholder decides to put the company into liquidation and to appoint a liquidator, Mr. Martin ECKEL, employee, born on August 18th, 1979 in Bad Homburg, residing professionally in L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre Dame.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the company.

It may, under its own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period it may determine.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 800,- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le huit novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Jer Logic S.à r.l. having its registered office in L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame, (RCSL B115.486),
ici représentée par

Monsieur Martin ECKEL, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, en date du 2 novembre 2010.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est l'associée unique de la société "Logic JV Luxembourg S. à r.l. " une ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 20 septembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2181 du 22 novembre 2006, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 120.163.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide la dissolution anticipée de la société Logic JV Luxembourg S. à r.l. et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Martin ECKEL, employé privé, né à Bad Homburg, en date du 18 août 1979, demeurant professionnellement à L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre Dame.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 800,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. ECKEL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49534. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156017/85.

(100179610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Lennox Home S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 114.953.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 décembre 2007 au siège de la société.

A l'issue de la présente assemblée générale extraordinaire les décisions suivants ont été prises à l'unanimité la démission de l'administrateur Karkasa S.A.

Le nouveau administrateur nommé est Mme. Björg Gunnsteinsdottir, résident au 15 Op der Tonn, L-6188 Gonderange. Sa mandat est avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010154137/13.

(100176426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Loyal Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.525.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010154138/10.

(100176429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 52.423.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.635.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of October.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Abbott International Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been initialled “ne varietur” by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of “Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.”, a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 3 February 2009, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” (“Mémorial C”) number 497 dated 6 March 2009 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 144.635 (the “Company”).

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 20 October 2010, not yet published in the Mémorial C.

II.- That the 46,689 (forty-six thousand six hundred eighty-nine) shares of a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 5,734,000 (five million seven hundred thirty-four thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 46,689,000 (forty-six million six hundred eighty-nine thousand United States Dollars) to USD 52,423,000 (fifty-two million four hundred twenty-three thousand United States Dollars) by the issue of 5,734 (five thousand seven hundred thirty-four) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 51,616,212.10 (fifty-one million six hundred sixteen thousand two hundred twelve United States Dollars and ten cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
3. Subscription and payment by Abbott International Luxembourg S.à r.l. of the new shares by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such action;
6. Change the financial year of the Company which will run from 1st January to 31st December of each year;
7. Amendments of article 17 and the first paragraph of article 18 of the articles of association of the Company in order to reflect such action; and
8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 5,734,000 (five million seven hundred thirty-four thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 46,689,000 (forty-six million six hundred eighty-nine thousand United States Dollars) to USD 52,423,000 (fifty-two million four hundred twenty-three thousand United States Dollars) by the issuance of 5,734 (five thousand seven hundred thirty-four) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the “New Shares”), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 51,616,212.10 (fifty-one million six hundred sixteen thousand two hundred twelve United States Dollars and ten cents) payable on the share premium account of the Company (the “Share Premium”), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of (i) 28,709,998 (twenty eight million seven hundred nine thousand nine hundred ninety-eight) quotas with a par value of R\$ 1.00 (one Real) each held by the Sole Shareholder in Abbott Produtos Para Saúde Ltda., a limited liability company governed by the laws of Brazil, registered with the General Taxpayer’s Registry under No. 60.499.639/0001-95 and with the Commercial Register of the State of São Paulo under No.35.217.467.198 (“APS”), and representing approximately 99.99% of APS’ share capital, which amounts to R\$ 28,710,000.00 (twenty-eight million seven hundred ten thousand Reais) (the “APS Shares”), and of (ii) 2,500 (two thousand five hundred) ordinary shares with a par value of LTL 100 (one hundred Lithuanian Litas) each held by the Sole Shareholder

in UAB Abbott Laboratories, a limited liability company governed by the laws of Lithuania, having its registered office at Zalgirio g.92, Vilnius, Lithuania, registered with the Register of Legal Entities under number 302252348 (“Abbott Lithuania”), and representing 100% of Abbott Lithuania’s share capital which amounts to LTL 250,000 (two hundred fifty thousand Lithuanian Litas) (the “Abbott Lithuania Shares”).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription, the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below, which is now at the disposal of the Company.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of (i) the APS Shares, contributed at cost value registered with the Central Bank of Brazil as at 29 October 2010, and of (ii) the Abbott Lithuania Shares (the “Contribution”).

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 57,350,212.10 (fifty-seven million three hundred fifty thousand two hundred twelve United States Dollars and ten cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 29 October 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mrs. Anita Bakker, class A manager and chairman, residing at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- b) Mr. Thomas Freyman, class A manager, with professional address at 912, Lake Street, USA-60048 Libertyville, Illinois, United States of America;
- c) Mrs. Tara Kaesebier, class A manager, with professional address at 319W., Congressional Ct., USA-60061 Vernon Hills, Illinois, United States of America;
- d) Mr. Richard Brekelmans, class B manager, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- e) Mr. Johan Dejans, class B manager, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

all represented by Mrs. Sofia Aonfos-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 29 October 2010.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Abbott International Luxembourg S.à r.l.: 52,423 (fifty-two thousand four hundred twenty-three) shares.

The notary acts that the 52,423 (fifty-two thousand four hundred twenty-three) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company’s articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is set at USD 52,423,000 (fiftytwo million four hundred twenty-three thousand United States Dollars), represented by the 52,423 (fifty-two thousand four hundred twenty-three) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Sixth resolution:

It is resolved to change the financial year of the Company which will run from 1st January to 31st December of each year.

As a result, the current financial year of the Company that has started on 1st December 2009 shall end on 31st December 2010.

Seventh resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article 17 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 17.** The Company's financial year begins on 1st January and closes on 31st December.”

It is also resolved to amend the first paragraph of article 18 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand seven hundred euro (€ 6,700.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Abbott International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Associé Unique»),

par la présente représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est l'associé unique de «Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 février 2009, publié au “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” («Mémorial C») numéro 497 du 6 mars 2009 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.635 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du 20 octobre 2010, non encore publié au Mémorial C.

II.- Que les 46.689 (quarante-six mille six cent quatre-vingt-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

135250

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 5.734.000 USD (cinq millions sept cent trente-quatre mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 46.689.000 USD (quarante-six millions six cent quatre-vingt-neuf mille Dollars américains) à 52.423.000 USD (cinquante-deux millions quatre cent vingt-trois mille Dollars américains) par l'émission de 5.734 (cinq mille sept cent trente-quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 51.616.212,10 USD (cinquante-et-un millions six cent seize mille deux cent douze Dollars américains et dix centimes), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature;

3.- Souscription et paiement par Abbott International Luxembourg S.à r.l. de nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4.- Nouvelle composition de l'actionariat de la Société; 5.-Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter cette action; 6.-Changement de l'exercice social de la Société qui se déroulera du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année;

7.- Modification de l'article 17 et du premier paragraphe de l'article 18 des statuts de la Société afin de refléter cette action; et

8.- Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Second résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 5.734.000 USD (cinq millions sept cent trente-quatre mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 46.689.000 USD (quarante-six millions six cent quatre-vingt-neuf mille Dollars américains) à un montant de 52.423.000 USD (cinquante-deux millions quatre cent vingt-trois mille Dollars américains) par l'émission de 5.734 (cinq mille sept cent trente-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 51.616.212,10 USD (cinquante-et-un millions six cent seize mille deux cent douze Dollars américains et dix centimes) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en (i) 28.709.998 (vingt-huit millions sept cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) quote-parts d'une valeur de 1,00 R\$ (un réal brésilien) chacune détenue par l'Associé Unique dans Abbott Produtos Para Saúde Ltda., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Brésil, inscrite au General Taxpayer's Registry sous le numéro 60.499.639/0001-95 et au Commercial Register of the State of São Paulo sous le numéro No.35.217.467.198 («APS»), et représentant approximativement 99,99% (quatre-vingt-dix-neuf pourcent et quatre-vingt-dix-neuf centièmes) du capital social de APS, qui s'élève à 28.710.000,00 R\$ (vingt-huit millions sept cent dix mille réaux brésiliens) (les «Parts dans APS»), et en (ii) 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales ordinaires d'une valeur au pair de 100 LTL (cent litai) chacune détenue par L' Associé unique dans UAB Abbott Laboratories, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Lituanie, ayant son siège social à Zalgirio g.92, Vilnius, Lituanie, inscrite au Register of Legal Entities sous le numéro 302252348 («Abbott Lituanie»), et représentant 100% (cent pourcent) du capital social de Abbott Lituanie qui s'élève à 250.000 LTL (deux cent cinquante mille litai) (les «Parts dans Abbott Lituanie»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts et de la Prime d'Emission par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessus.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessus, qui est désormais à la disposition de la Société.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts et du paiement de la Prime d'Emission, est composé (i) des Parts dans APS, apportées à la valeur d'achat inscrite à la Banque Centrale du Brésil au 29 octobre 2010, et (ii) des Parts dans Abbott Lituanie (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette totale de l'Apport s'élève à 57.350.212,10 USD (cinquante-sept millions trois cent cinquante mille deux cent douze Dollars américains et dix centimes).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 29 octobre 2010, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Mme Anita Bakker, gérant de catégorie A et président, résidant au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

b) M. Thomas Freyman, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 912, Lake Street, USA-60048 Libertyville, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

c) Mme Tara Kaesebier, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 319W., Congressional Ct., USA-60061 Vernon Hills, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

d) M. Richard Brekelmans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

e) M. Johan Dejans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 29 octobre 2010.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes la participation au capital social de la Société est désormais composée:

- Abbott International Luxembourg S.à r.l.: 52.423 (cinquante-deux mille quatre cent vingt-trois) parts sociales.

Le notaire établit que les 52.423 (cinquante-deux mille quatre cent vingt-trois) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport décrit ci-dessus étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 52.423.000 USD (cinquante-deux millions quatre cent vingt-trois mille Dollars américains), représenté par 52.423 (cinquante-deux mille quatre cent vingt-trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Sixième résolution:

Il est décidé de modifier l'exercice social de la Société qui se déroulera du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

En conséquence, l'année sociale en cours de la Société qui a débuté le 1^{er} décembre 2009 se terminera le 31 décembre 2010.

Septième résolution:

En conséquence de la résolution citée précédemment, il est décidé de modifier l'article 17 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.»

Il est également décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 18 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 18.** Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13513. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010155253/301.

(100178841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Le Cigalon, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6245 Mullerthal, 1, rue de l'Ernz Noire.

R.C.S. Luxembourg B 104.116.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Pour LE CIGALON

Philippe STOQUE

Gérant

Référence de publication: 2010154139/14.

(100176466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Logix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5753 Frisange, 21, Parc Lesigny.

R.C.S. Luxembourg B 55.321.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154141/10.

(100176692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Loftfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.235.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOFTFIN S.A.
Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010154140/12.

(100176330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Anima International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 104.945.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 21 juin 2010 que:

1. La démission de Monsieur Henri Vanherberghen, demeurant à 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles, Belgique, en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée.

2. La nomination de Monsieur Michel Theys, demeurant à 28, Vieux Chemin du Poète, B- 1301 Bierges, en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée. Son mandat commence ce 21 juin 2010 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour ANIMA INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010154236/18.

(100176722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Logix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5753 Frisange, 21, Parc Lesigny.

R.C.S. Luxembourg B 55.321.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154142/10.

(100176696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Logix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5753 Frisange, 21, Parc Lesigny.

R.C.S. Luxembourg B 55.321.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154143/10.

(100176697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Logix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5753 Frisange, 21, Parc Lesigny.

R.C.S. Luxembourg B 55.321.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154144/10.

(100176698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Poly Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 140.186.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juillet 2010

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale des Actionnaires décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe LEPRETRE.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide de nommer avec effet au 1^{er} janvier 2009, la Société BG INVESTISSEMENTS S.à r.l. sise 19, rue du Ruisseau à F-57190 FLORANGE, inscrite auprès du R.C.S. de Thionville sous le numéro 445 270 309, représentée par ses co-gérants Monsieur Jean-François GANGLOFF, né le 25 février 1958 à Sierck-les-Bains (France) demeurant 8, rue Foch, F-57300 HAGONDANGE et Monsieur Serge BECKER, né le 5 janvier 1955 à Uckange (France) demeurant 13, rue des Vergers à F-57270 UCKANGE, en tant que nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Philippe LEPRETRE.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Sandweiler, le 14 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010156100/24.

(100179626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Logix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5753 Frisange, 21, Parc Lesigny.

R.C.S. Luxembourg B 55.321.

—

Les comptes annuels au 15.11.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154145/10.

(100176699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

LSF JRPI Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.121.

—

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010154146/10.

(100176451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Lucy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 63.454.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUCY S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010154147/13.

(100176496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Consilium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 36.219.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 20 septembre 2010

Première résolution

L'Assemblée générale constate que le mandat de Madame Anne GRETHEN, administrateur, arrive ce jour à expiration. L'Assemblée reconduit ce mandat pour une durée de quatre ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2014 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2013.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de libérer Madame Anne GRETHEN de sa fonction d'administrateur-délégué

Troisième résolution

L'Assemblée générale prend note des changements d'adresse de:

Madame Léonie GRETHEN, administrateur, soit: L-1527 Luxembourg, 10, rue Maréchal Foch;

Madame Blanche MOUTRIER, administrateur, soit: L-1340 Luxembourg, 6, Place Winston Churchill;

Madame Annette MICHELS, commissaire aux comptes, soit: L-5750 Frisange, 3, rue de Bettembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010154244/21.

(100176687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Lucy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 63.454.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUCY S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010154148/13.

(100176498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Lincoln Agencies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 156.558.

EXTRAIT

Suite au transfert de parts sociales ayant eu lieu sous seing privé en date du 18 novembre 2010, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associés	Nombre des parts sociales
FIDOR SPA FIDUCIARIA OREFICI,	13.224
ayant son siège social au 5, Via Agnello, I-20121 Milan (Italie)	
N° immatriculation 02112190018 RCS Milan (Italie)	
Mycol Benhamou	21.574
demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg	

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Francesca Docchio

Administrateur

Référence de publication: 2010154256/21.

(100176811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Lucy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 63.454.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUCY S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010154149/13.

(100176503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Lucy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 63.454.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUCY S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010154150/13.

(100176504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Lux Trade Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6231 Bech, 1, Becher Millen.

R.C.S. Luxembourg B 80.826.

Le Bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010154151/10.

(100176789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Hugo Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 147.896.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 22 juin 2010 que:

1. La démission de Monsieur Henri Vanherberghen, demeurant à 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles, Belgique, en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée.

2. La nomination de Monsieur Michel Theys, demeurant à 28, Vieux Chemin du Poète, B- 1301 Bierges, en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée. Son mandat commence ce 22 juin 2010 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour HUGO PROPERTIES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010154252/18.

(100176729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Luxedipresse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8366 Hagen, 17, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 127.750.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXEDIPRESSE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010154152/11.

(100176761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Invictus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5852 Hesperange, 6, rue d'Iltzig.

R.C.S. Luxembourg B 156.836.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Monsieur Christian MITCHELL, gérant de sociétés, né à Reims (France), le 8 mai 1966, demeurant à L-5852 Hesperange, 6, rue d'Iltzig,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut également acquérir et mettre en valeur un portefeuille se composant de marques et brevets.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances et garanties.

La société pourra également faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de «INVICTUS S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Hesperange.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à quarante-huit mille euros (EUR 48.000,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cent quatre-vingt euros (EUR 480,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Christian MITCHELL, prénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées moyennant un apport en nature consistant en six (6) des dix (10) parts sociales de la société à responsabilité limitée "LA LUCIOLE S.à r.l.", ayant son siège social à L-2316 Luxembourg, 56, boulevard du Général Patton, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 59.095.

La preuve de la propriété et de la valeur de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par copies d'une attestation d'apport en nature et d'une attestation comptable, lesquels documents, après avoir été signés "ne varietur", seront annexés au présent acte pour être formalisés avec celui-ci.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille dix.

Déclaration

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Décisions de l'associé unique

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Christian MITCHELL, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-5852 Hespérange, 6, rue d'Itzig.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Mitchell, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 octobre 2010. Relation LAC/2010/47704. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155435/97.

(100179206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Manfredi, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.830.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juillet 2009

Gonzalo PEREZ DE CASTRO, employé privé, Fortunato CAUZZO, Expert-comptable et Mohammed KARA, Expert-comptable; tous domiciliés professionnellement à L-8805 Rambrouch, 33 rue Principale, sont nommés administrateurs pour une période de six ans.

Madeleine SARLETTE, Expert-comptable, domiciliée professionnellement à L-8805 Rambrouch, 33 rue Principale, est nommée commissaire pour une durée de six ans.

Ces mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31.05.2016.

Pour extrait sincère et conforme

EASIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2010154153/17.

(100176542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Mawig s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7324 Mullendorf, 30, rue de Hunsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 137.458.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154154/10.

(100176751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Jopoly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7246 Walferdange, 31, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 47.869.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 octobre 2010

Madame Marguerite WERDEL, administrateur, est décédée le 21 juin 2010.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Madame Marie-Jeanne ELVINGER-SAHR, demeurant au 31, rue des Prés, L-7246 Helmsange, administrateur délégué
- Monsieur Joseph ELVINGER, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;
- Monsieur René ELVINGER, demeurant au 31, rue des Prés, L-7246 Helmsange.

Est nommé commissaire aux comptes, en remplacement de Monsieur René ELVINGER, pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Madame Joëlle ELVINGER, demeurant au 3, rue Général Patton, L-7270 Helmsange.

Le siège social est transféré du 65, route de Diekirch, L-7220 Walferdange au 31, rue des Prés, L-7246 Walferdange

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 8 octobre 2010

Madame Marie-Jeanne ELVINGER-SAHR, demeurant au 31, rue des Prés, L-7246 Helmsange est nommé Président du Conseil d'Administration.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010156444/27.

(100179741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

M.B.G.L. S.A., Media Building Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8366 Hagen, 17, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 141.438.

Constitué le 29 août 2008 par-devant le notaire Maître Roger ARRENSDORF, de résidence à Mondorf-Les-Bains Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEDIA BUILDING GROUP LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2010154155/12.

(100176768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Skating Luxembourg Adult Loisir A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg F 8.543.

STATUTS

Entre les soussignés, agissant comme membres fondateurs:

-1) Monsieur Gerd Adolf GRUENTAL KLESTADT, gérant de sociétés, né le 23 décembre 1932 à Düsseldorf (Allemagne), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1660 Luxembourg, 72, rue Grand-rue, désigné Président.

- 2) Madame Jenny HILGERT, institutrice, née le 18 mai 1983 à Dudelange, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-8291 Meispelt, 10, rue de Kopstal, désignée secrétaire.

- 3) Madame Sheila KIEFER, employée privée, née le 15 septembre 1974 à Dudelange, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3487 Dudelange, 3, rue Henri Dunant, désignée trésorière.

Et tous ceux qui deviendront membres par la suite, il est constitué une association sans but lucratif, conformément à la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination.

La dénomination de l'association est: SKATING LUXEMBOURG ADULT LOISIR A.S.B.L

Art. 2. Siège social.

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

L'adresse est fixée par le Conseil d'administration à la majorité simple des voix.

Art. 3. Durée.

L'association est constituée pour, une durée indéterminée.

Art. 4. Objet social.

L'objectif de l'association est la promotion et l'activité hors compétition du patinage artistique au Grand-duché de Luxembourg par des personnes adultes.

L'association s'engage à ce titre de conférer la glace à ses membres sportifs en fonction des seules disponibilités du CLUB HIVERSPORT LUXEMBOURG PATINAGE ARTISTIQUE (C.H.L) au sein de la patinoire à Kockelscheuer.

L'association pourra récolter des dons et fonds autres que les cotisations afin de pouvoir financer son propre fonctionnement.

L'association veille à l'observation des règles déontologiques du sport définies par le Comité National Olympique et Sportif du Grand-Duché de Luxembourg.

L'association collabore avec tous les clubs membres de la FLSG pour le bien des sports de glace au Luxembourg.

Art. 5. Membres.

Toute personne physique adulte peut devenir membre de l'association sous condition d'adhérer aux présents statuts et aux règlements internes de l'association et sous condition d'être en possession d'une licence de l'Union Luxembourgeoise de Patinage artistique (U.L.P).

L'association doit, sous peine de dissolution, avoir trois membres au minimum.

Peut être exclu comme membre celui qui n'a pas payé sa cotisation annuelle au plus tard le quatrième mois suivant l'échéance de cette dernière et en cas de violation des statuts ou des règlements internes de l'association dûment constatée par la majorité simple des membres du Conseil d'administration.

La qualité de membre se perd aussi par la démission du membre en question.

Art. 6. Assemblée générale et modes de convocations. L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la période se situant entre le 15 juin et le 15 juillet au plus tard de chaque année au siège social de l'association ou à un autre endroit à désigner dans le cadre de la convocation adressée par lettre missive, par email ou par télécopie à chaque membre de l'association au moins trois semaines avant l'assemblée ensemble avec l'ordre du jour. Les résolutions prises lors des assemblées générales seront portées à la connaissance des membres par circulaire et à la connaissance des tiers par la publication au Mémorial.

Art. 7. Des administrateurs et de la gestion.

Les administrateurs sont au nombre minimum de trois et maximum de six. Ils sont nommés par l'assemblée générale à la majorité simple des voix pour une durée de deux ans et leur mandat est renouvelable. Le suffrage peut être secret ou à main levée.

Les administrateurs forment le Conseil d'administration qui représente l'association en Justice et qui peut engager l'association dans tous les actes tant judiciairement qu'extra judiciairement sous la signature de deux administrateurs au moins. Toutefois le Conseil d'administration peut déléguer la gestion quotidienne à un ou plusieurs administrateurs en définissant leurs limites dans le cadre desquels ils peuvent engager l'association. Ces limites ne pouvant en aucun cas dépasser le montant de 5.000,00 € (cinq mille euros) par acte.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui convoque les réunions du conseil d'administration et qui assure la présidence de ces réunions.

Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un secrétaire qui est tenu d'établir et de consigner les procès-verbaux de chaque réunion.

Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un trésorier qui est tenu de tenir la comptabilité de l'association. Toutefois le conseil d'administration peut déléguer la gestion comptable à un tiers non-membre de l'association sous réserve que ce tiers soit un professionnel de la comptabilité.

Toutes les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix sauf si la loi en dispose autrement.

Art 8. Cotisations.

Le montant annuel des cotisations est fixé par l'assemblée générale annuelle et ne peut pas être supérieur à 2.000,00 € (deux mille euros).

Cette cotisation est à virer annuellement sur le compte bancaire de l'association et la première fois lors de l'adhésion.

En cas de perte de la qualité de membre actif au courant de l'exercice social, la cotisation ne sera pas sujette à remboursement ratio temporis.

Toute personne qui souhaite marquer sa sympathie avec la présente association peut devenir membre honoraire moyennant versement d'un don.

Art. 9. Exercice social, Comptes sociaux, Recettes, Emploi du patrimoine du patrimoine en cas de dissolution.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

Le Conseil d'administration présentera à l'assemblée générale ordinaire annuelle les comptes de l'exercice écoulé.

La vérification de l'état des recettes et des dépenses de l'association devra être faite par un ou plusieurs commissaires aux comptes, membre ou non, élus à cet effet par l'assemblée générale pour une durée d'une année sociale, le mandat étant renouvelable.

Les comptes annuels seront soumis à l'approbation des membres effectifs ayant réglé leur cotisation au vu du rapport du ou des commissaires aux comptes.

Les décisions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres par lettre missive et à la connaissance des tiers par insertion dans le Mémorial le tout au plus tard trois mois après la prise des décisions.

En cas de dissolution de l'association un éventuel excédent dans la liquidation des biens de l'association reviendra à une association caritative et reconnue comme telle par la législation luxembourgeoise.

Art. 11. Modification des statuts.

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité simple des voix de l'assemblée générale à l'exception des modifications prévues par les présents statuts ou par la loi.

Art 12. Divers.

Tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts est réglé par les dispositions légales en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Monsieur Gerd A. KLESTADT /
Madame Jenny HILGERT /
Madame Sheila KIEFER.

Référence de publication: 2010156344/96.

(100179462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Mediterraneo Vip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 122.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.11.2010.

Pour Fiduciaire Premier Luxembourg S.A.
Fiduciaire d'Expertise Fiscales et Comptables
Miguel Muñoz
Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2010154156/14.

(100176712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Menuiserie Hilger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 12, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 39.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MENUISERIE HILGER Sàrl
Signature

Référence de publication: 2010154157/11.

(100176793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

CORSAIR (Luxembourg) N°14 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 95.216.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the 19th November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

appeared:

Daniel BLEY and/or Marion FRITZ, Banker, residing professionally in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (the "Proxyholder"),

acting as a special proxy of STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG NR. 14, a foundation (Stichting) organized under the laws of The Netherlands, having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (the "Principal"),

by virtue of a proxy under private seal, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Proxyholder declared the following and requested the notary to act:

I. CORSAIR (Luxembourg) N°14 S.A. (the "Company"), having its registered office at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 95216,

has been incorporated by deed of notary Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 25 July 2003 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 16 September 2003, number 953.

II. The Principal is the owner of thirty-one (31) registered shares with a par value of one thousand Euro (€ 1,000) each representing the entire outstanding share capital of the Company.

III. The Principal declares that he has full knowledge of the financial standing and position of the Company.

IV. The Principal as the sole shareholder makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company.

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and the Principal acknowledges that he will assume all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, and the Principal declares that consequently the liquidation of the Company is completed.

VI. The Company authorises the Principal and any authorised officers of the Principal to sign such other documents and deeds that may be required to dissolve the Company.

VII. The Principal gives discharge to all directors and the statutory auditor of the Company in respect of their mandate up to this date.

VIII. The shares of the Company shall be cancelled.

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxyholder signed the present original deed with me, the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

a comparu:

Daniel BLEY et/ou Marion FRITZ, banquier, demeurant professionnellement L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (le "Mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG NR. 14, une fondation (Stichting) de droit hollandais et ayant son siège social à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (Pays-Bas) (le "Mandant");

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que CORSAIR (Luxembourg) N°14 S.A. ("la Société"), ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 95216, a été constituée suivant acte notarié de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 16 septembre 2003, numéro 953.

II. Que le Mandant est le propriétaire de trente-et-une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000) chacune, représentant l'entière du capital émis de la Société.

III. Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

IV. Que le Mandant en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et le Mandant déclare en conséquence que la liquidation de la Société doit être clôturée.

VI. Que la Société autorise le Mandant, ainsi que les délégués du Mandant dûment autorisés, à signer les documents et actes pouvant être requis pour dissoudre la Société.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Qu'il sera procédé à l'annulation des actions de la Société.

IX. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social à L1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire pré-mentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: D.Bley, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14317. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155326/83.

(100178116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

More Attitude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 19, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 112.561.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010154158/10.

(100176440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Noetrib Administration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 74.517.

Les comptes annuels au 31 12 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010154159/12.

(100176847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Nova Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.123.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOVA HOLDINGS S.A.

Romain THILLENS

Administrateur

Référence de publication: 2010154160/12.

(100176493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Old Rise Real Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 46.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154164/10.

(100176756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.
